

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 369

présenté par

M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Chassaigne,
M. Dolez, Mme Fraysse, M. Sansu et M. Serville

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« renforcement de la compétitivité »

le mot :

« développement ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« compétitif en énergie »

les mots :

« en énergie au moindre coût ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'usage surabondant du vocable de « compétitivité » est tributaire de l'idéologie de guerre économique qui tend à réduire le rôle de l'État à celui d'un vaste système d'ingénierie juridique, bureaucratique et financière mis au service de la seule performance commerciale des entreprises. Dans ce cadre, l'État n'est plus l'expression politique de l'intérêt public collectif mais un acteur parmi d'autres, chargé de créer les conditions les plus favorables à la compétitivité des entreprises, elles-mêmes érigées en principaux acteurs et responsables du bien-être économique et social des populations. Les auteurs de l'amendement ne partagent pas cette approche.